
DOSSIER DE PRESSE

LOI PESTICIDES
**UNE LOI
TRUMPISTE
CONTRE LA SANTÉ
PUBLIQUE**

MAI 2025



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE

INTRODUCTION



Delphine BATHO

*Députée Ecologiste et Social
des Deux-Sèvres*

*Cheffe de file du groupe
Eco-S sur la loi Pesticides*

La proposition de loi Pesticides, portée par le sénateur Duplomb, n'est pas un simple texte agricole : c'est une attaque frontale contre la santé publique. En facilitant le retour des pesticides les plus dangereux, en affaiblissant les garde-fous scientifiques, en affaiblissant le droit de l'environnement et en augmentant la taille des élevages industriels à l'origine des algues vertes, cette loi fait le choix du poison contre la prévention, du court terme contre l'intérêt général. Elle menace directement la santé des agriculteurs, des riverains, des citoyennes et citoyens et particulièrement des enfants.

Alors que plusieurs milliers d'études attestent de la dangerosité des néonicotinoïdes pour les pollinisateurs, le gouvernement cherche à reprendre la main sur les autorisations de mise sur le marché, et à imposer un pilotage politique des décisions scientifiques. C'est une rupture grave avec le principe de précaution. Dans le même temps, le texte affaiblit les contrôles environnementaux et facilite l'agrandissement des élevages industriels – un modèle intensif, polluant, facteur de souffrance animale, de pollution de l'eau, et d'exposition accrue aux pathogènes.

La biodiversité, elle aussi, est sacrifiée. Ainsi peut-on constater l'effondrement de 80% des populations d'insectes en Europe depuis 30 ans. De même, entre 1989 et 2021, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles ont baissé de 36 % en France métropolitaine, et un tiers des colonies d'abeilles s'effondrent chaque année.

Les pollinisateurs, les vers de terre, les micro-organismes essentiels à la santé des sols sont décimés par les pesticides et la standardisation des paysages agricoles. Ces pertes ne sont pas abstraites : elles fragilisent notre souveraineté alimentaire, réduisent la productivité des cultures, appauvrissent les écosystèmes. Défendre la santé publique, c'est aussi défendre la vie qui rend la production agricole possible.

Face à cette offensive sans précédent, le groupe Écologiste et Social se mobilise avec force. Nous refusons une agriculture sous influence des firmes de l'agrochimie. Nous voulons une agriculture qui soigne plutôt qu'elle n'empoisonne, qui protège le vivant au lieu de l'épuiser, qui assure aux agricultrices et aux agriculteurs un revenu digne plutôt qu'une dépendance toxique aux produits de synthèse et aux marchés mondiaux. Le 26 mai, cette loi sera débattue à l'Assemblée. Mais dès aujourd'hui, nous appelons à une mobilisation citoyenne. Parce que la santé, l'eau, l'air, la science et la biodiversité ne sont pas des variables d'ajustement. Ce sont les conditions de notre avenir.

**Benoît BITEAU**

Député Écologiste et Social
de Charente-Maritime
Co-chef de file du groupe
Eco-S sur la loi Pesticides



SOMMAIRE



02

Introduction

06

Pesticides : le retour du poison des néonicotinoïdes

08

Défendre la science, les agents publics et la transparence



SOMMAIRE



10

**Eau potable :
sanctuariser les
captages, prévenir la
pollution**

12

**Destruction des zones
humides,
mégabassines : un
contresens historique
face au changement
climatique**

14

**Pour une agriculture
résiliente, sobre, et
juste**

PESTICIDES : LE RETOUR DU POISON DES NÉONICOTINOÏDES

La proposition de loi Duplomb orchestre une offensive sans précédent contre les protections sanitaires et environnementales. En prétendant s'attaquer à l'ANSES, l'agence chargée de l'évaluation des risques sanitaires, le texte remet en cause l'expertise scientifique au profit d'un pilotage politique et industriel des autorisations de mise sur le marché des pesticides. Il ouvre la voie à des décisions prises sous pression, au mépris des risques sanitaires et environnementaux, au seul bénéfice des intérêts de l'agrochimie. Ce serait une régression historique.

Parmi les dispositions les plus alarmantes, la loi autorise le retour des néonicotinoïdes, ces insecticides neurotoxiques responsables de l'effondrement des pollinisateurs et interdits en France depuis 2018. Ce n'est pas une maladresse : c'est une décision d'empoisonnement en connaissance de cause. Nous refusons cette fuite en arrière. Nous défendons une agriculture qui protège la santé publique et l'environnement, et nous portons des mesures claires : interdire les importations de produits traités avec des substances interdites en France, garantir le droit de produire sans pesticides, renforcer les protocoles de tests sur les pollinisateurs, et faire payer les dommages aux firmes responsables des contaminations.

Cette loi se fait également contre l'opinion largement majoritaire des citoyennes et citoyens. Plus de 80 % des Français.es sont opposés au retour des néonicotinoïdes. Ce rejet n'est pas idéologique : il est fondé sur une prise de conscience aiguë des effets systémiques de ces substances.

L'utilisation de néonicotinoïdes et autres pesticides a entraîné un effondrement historique de la biodiversité ordinaire. Les études le confirment : on constate l'effondrement de 80% des populations d'insectes en Europe. Ces disparitions ne sont pas anecdotiques : elles fragilisent l'ensemble des écosystèmes et des cultures qui en dépendent. Défendre la santé publique, c'est aussi défendre les équilibres écologiques qui permettent de produire sainement, durablement, et sans empoisonner le vivant.

La santé d'abord, pas les lobbies !

Le groupe Ecologiste et Social se mobilisera en séance pour :

- Dire non au retour des néonicotinoïdes.
- Défendre l'indépendance de l'expertise de l'ANSES : pas de conseil sous influence.
- Un protocole renforcé de tests sur les effets des pesticides sur les abeilles, les pollinisateurs et la santé.
- La liberté de produire sans pesticides pour les agriculteurs bio.
- La responsabilité économique des pollueurs envers les filières bio.
- La lutte contre la concurrence déloyale : Interdiction des produits importés contenant des substances interdites en France.

Les raisons de notre mobilisation :

- **385 millions de personnes** sont victimes chaque année d'empoisonnement par les pesticides dans le monde. En France, l'Inserm établit un lien fort avec plusieurs pathologies graves, dont la maladie de Parkinson, les cancers de la prostate, les lymphomes et les leucémies.
- En Europe, **un tiers des colonies d'abeilles** disparaît chaque année. Les pesticides de type néonicotinoïdes sont reconnus comme un facteur majeur de cette hécatombe, menaçant directement la pollinisation et l'agriculture. On constate ainsi l'effondrement de **80% des populations d'insectes** en Europe. De même, entre 1989 et 2021, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles ont **baissé de 36 %** en France métropolitaine.
- Le **coût pour la société des pesticides est estimé à 2,3 milliards** d'euros par an en Europe, soit deux fois plus que les bénéfices de l'industrie phytosanitaire.
- L'acétamipride, néonicotinoïde interdit en France, est **dangereux pour la santé humaine** selon la ministre Agnès Pannier-Runacher elle-même ! La France a demandé son interdiction en Europe, études scientifiques à l'appui.
- **Plusieurs milliers d'études scientifiques** ont documenté les effets des néonicotinoïdes sur la biodiversité et les pollinisateurs. Affaiblir les outils d'évaluation indépendants et autoriser le retour de ces substances, c'est décider d'empoisonner en connaissance de cause.

DÉFENDRE LA SCIENCE, LES AGENTS PUBLICS ET LA TRANSPARENCE



La proposition de loi Duplomb s'en prend directement à l'expertise scientifique et à ceux qui garantissent l'intérêt général. En contestant le rôle de l'ANSES dans les procédures d'évaluation des pesticides, elle remet en cause le principe même d'une décision publique fondée sur les preuves. Ce n'est pas un simple rééquilibrage institutionnel : c'est une tentative politique de court-circuiter la science, au bénéfice des intérêts de l'agrochimie. C'est aussi l'affaiblissement de l'autorité environnementale et des procédures d'évaluation indépendantes. À travers ces attaques, c'est une vision obscurantiste de l'action publique qui se dessine : une agriculture pilotée par les lobbies, non par la connaissance.

Le texte cible également les agents publics de contrôle, notamment ceux de l'Office français de la biodiversité (OFB), dont les moyens et la capacité d'action sont déjà insuffisants. Sous couvert d'allègement, les dispositifs de suivi, d'inspection et de participation citoyenne sont rognés. En particulier, la démocratie environnementale est sacrifiée pour faciliter l'extension de l'élevage industriel : moins d'enquêtes publiques, moins de recours, moins de transparence. À l'inverse, nous défendons une action publique éclairée par la science, protégée des ingérences économiques, et outillée pour accompagner la transition. Cela passe par un conseil stratégique fondé sur l'agroécologie, la santé des sols et la biodiversité, et par un véritable service public de l'accompagnement agricole.

Les député.es du groupe Écologiste et Social se battent pour :

- Maintien du rôle de l'ANSES, sans pression politique.
- Renforcer la prise en compte des données scientifiques dans les procédures d'évaluation des risques des pesticides
- Conseil stratégique indépendant, fondé sur l'agroécologie, la santé des sols, et la biodiversité.
- Création d'un service public de l'accompagnement à la transition.

Les raisons de notre mobilisation :

- **L'ANSES, agence indépendante chargée de l'évaluation des risques sanitaires, est fragilisée** : la loi veut conditionner ses décisions à l'avis du ministère de l'Agriculture, remettant en cause l'expertise scientifique au profit de l'arbitraire politique.
- En 2024, **72 agressions d'agents de l'OFB** ont été recensées, un record inquiétant qui traduit le climat de tension autour des contrôles environnementaux. Pourtant, la loi restreint encore leurs marges d'action.
- **Moins de 0,1 % des élevages bovins** sont soumis à autorisation environnementale, alors que certains dépassent les seuils de pollution et de concentration animale recommandés par l'UE.
- La loi facilite l'extension des élevages industriels en **réduisant les procédures environnementales**, alors que près de **80 % des émissions d'ammoniac agricoles** (polluant majeur de l'air) proviennent de ces systèmes.

EAU POTABLE : SANCTUARISER LES CAPTAGES, PRÉVENIR LA POLLUTION

La proposition de loi Duplomb néglige les enjeux pourtant cruciaux de qualité de l'eau potable. Alors que la présence dans l'eau du robinet de pesticides et de leurs métabolites de décomposition augmente, et que des dizaines de captages ferment chaque année en raison de pollutions agricoles, le texte ne propose aucune mesure sérieuse de prévention. Or, ces pollutions ont un coût sanitaire et économique majeur : entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an pour le traitement de l'eau potable, selon les estimations disponibles. Plutôt que de faire payer cette facture aux citoyens, il faut agir à la source, en protégeant les zones de captage et en responsabilisant les pollueurs.

Grâce à notre action, plusieurs amendements ont été adoptés en commission du Développement durable, seule compétente au fond sur cet article. Ces avancées imposent la délimitation obligatoire des aires d'alimentation de captages (AAC) en cas d'inaction locale, rendent les plans d'action dans ces zones juridiquement contraignants, et améliorent le suivi des substances présentes dans l'eau. Nous avons également défendu l'instauration d'une taxe minimale sur les pesticides pour financer la dépollution, et lutter contre l'injustice environnementale qui fait payer aux usagers les dégâts d'une agriculture productiviste. Protéger l'eau, c'est protéger notre santé, mais aussi soutenir une agriculture de qualité, viable et sobre à long terme.

Les député.es du groupe Écologiste et Social se battront pour :

- Obligation de plans d'action dans les zones de captage d'eau potable.
- Délimitation obligatoire des aires de captage en cas d'inaction locale.
- Taxation minimale des pesticides pour financer la dépollution.
- Surveillance renforcée des métabolites dans l'eau.

Les raisons de notre mobilisation :

- En 2023, **17 millions de Français** ont bu au moins une fois une eau contaminée aux pesticides.
- Depuis 1980, **14 000 captages d'eau potable** ont été fermés, dont un tiers à cause de la pollution agricole.
- Le coût annuel de la dépollution de l'eau aux pesticides dépasse **750 millions d'euros, soit 5 à 10 fois plus que la prévention.**
- **71 % des métabolites** de pesticides à risque ne font l'objet d'aucune surveillance sanitaire.
- Le TFA, un polluant éternel toujours autorisé, est retrouvé dans l'eau de **plus de la moitié des Français** en novembre 2024.



DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES, MÉGABASSINES : UN CONTRESENS HISTORIQUE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que la France subit déjà les effets du dérèglement climatique – inondations et sécheresses chroniques, conflits d'usage de l'eau, effondrement des écosystèmes – la proposition de loi Duplomb fait le choix d'un modèle dépassé. En facilitant la généralisation des mégabassines et en autorisant la destruction des zones humides, pourtant éminemment stratégiques dans le fonctionnement du cycle de l'eau, ce texte aggrave les déséquilibres hydriques et aggrave notre vulnérabilité face au changement climatique. Les ouvrages de stockage artificiel de l'eau, remplis par prélèvement dans les nappes souterraines, relèvent selon les scientifiques de la maladaptation au changement climatique. Nous défendons une autre voie.

En commission du Développement durable, nous avons obtenu plusieurs avancées : suppression de l'article 5, moratoire de dix ans sur les nouvelles bassines, encadrement strict des existantes (usage réservé au bio, partage équitable, étude hydrologique obligatoire). Nous avons également imposé des obligations de transparence sur les volumes prélevés et les surfaces irriguées, ainsi qu'une stratégie de restauration des cours d'eau et des zones humides. L'eau est un bien commun, pas une ressource privatisable. Dans un contexte de tensions climatiques, elle doit être gérée collectivement, au service de l'intérêt général et de la résilience des territoires.

Les député.es du groupe Écologiste et Social se battront pour :

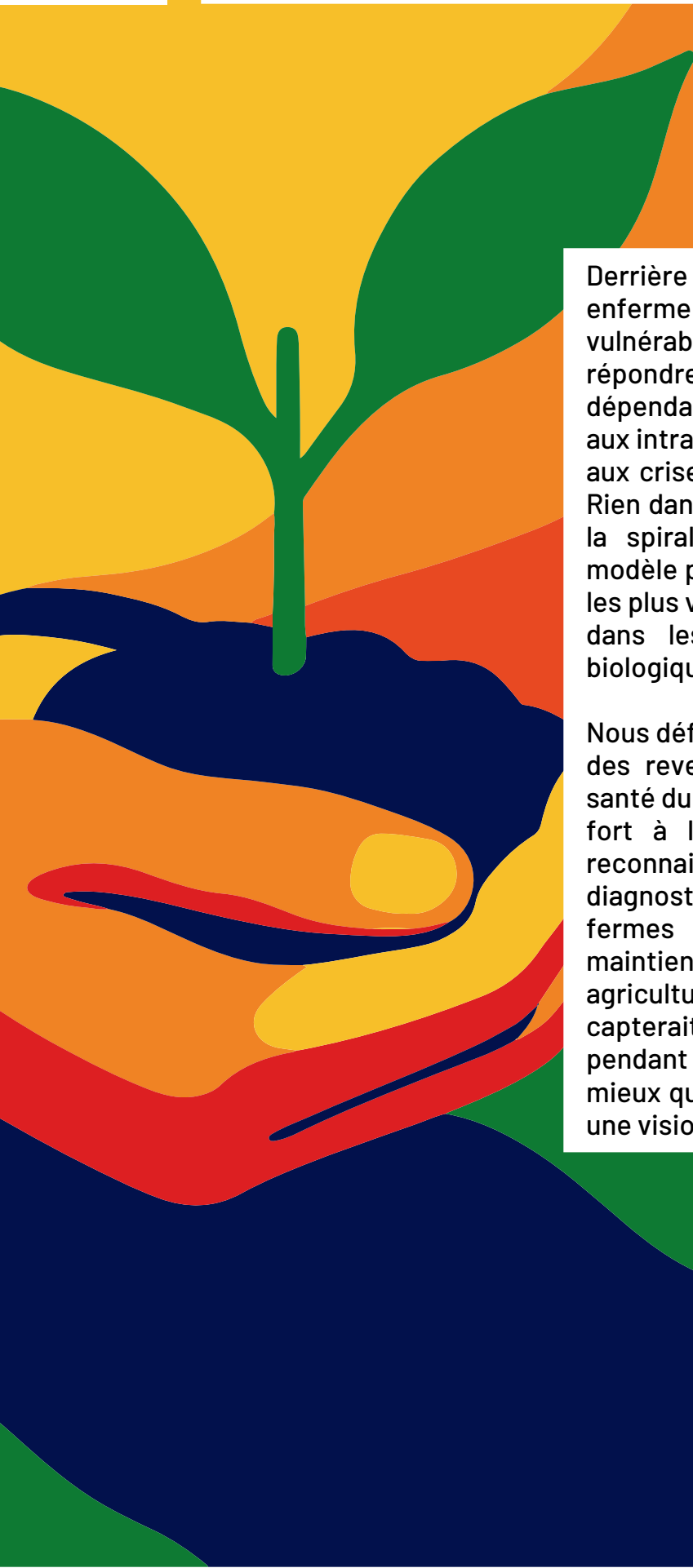
- Suppression de l'article 5.
- Moratoire de 10 ans sur les nouvelles bassines.
- Conditionnement de l'usage des bassines existantes à 4 critères : biodiversité, réduction des prélèvements, partage équitable, usage réservé au bio.
- Interdiction de financement public des bassines.
- Études hydrologiques territoriales obligatoires et actualisées.
- Préservation et restauration des zones humides.

Les raisons de notre mobilisation :

- **34 % des cultures irriguées** sont destinées à l'exportation, et seulement 26 % à l'alimentation humaine.
- **Moins de 7 % de la SAU française** est irriguée, mais ce sont ces cultures qui capteraient l'essentiel de l'eau stockée.
- **60% des volumes d'irrigation** sont dédiés au maïs intensif.
- **Un tiers du territoire français** est déjà touché par des pénuries structurelles d'eau.



POUR UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE, SOBRE, ET JUSTE



Derrière le discours de simplification, la loi Duplomb enferme l'agriculture dans un modèle coûteux, vulnérable et à bout de souffle. Plutôt que de répondre à l'exigence de revenu, elle pérennise une dépendance aux pesticides, à l'irrigation massive et aux intrants importés, qui fragilisent les fermes face aux crises sanitaires, climatiques ou géopolitiques. Rien dans ce texte n'aide les agriculteurs à sortir de la spirale de l'endettement, ni à construire un modèle plus autonome. Pire encore, les productions les plus vertueuses, les plus sobres, les plus ancrées dans les territoires — notamment l'agriculture biologique — sont ignorées, voire pénalisées.

Nous défendons une agriculture qui garantit à la fois des revenus dignes, la sécurité alimentaire et la santé du vivant. Cela passe par un accompagnement fort à la transition : aide à la diversification, reconnaissance de la santé des sols dans les diagnostics stratégiques, soutien aux petites fermes et aux filières de qualité, garantie du maintien des surfaces bio. Nous refusons une agriculture à deux vitesses, où une minorité capterait l'eau, les aides et la protection juridique, pendant que la majorité subit. L'agriculture mérite mieux qu'une loi écrite pour les lobbies : elle mérite une vision d'avenir, juste et durable.

Les député.es du groupe Écologiste et Social se battent pour :

- Reconnaissance de la santé des sols dans le conseil stratégique aux agriculteurs.
- Aide à la restructuration des fermes et diversification des productions.
- Accompagnement renforcé pour les agriculteurs en difficulté.
- Garantie des surfaces en agriculture biologique.

Les raisons de notre mobilisation :

- Le **revenu médian des agriculteurs est de 25 200 €/an**, avec d'importantes inégalités : les 10 % les plus pauvres sont à **-4 600 €**, les plus riches à **+80 300 €**.
- Les éleveurs de bovins viande gagneraient **-19 500 € par an sans subvention** : un modèle devenu non viable.
- **30 % d'augmentation des coûts de production** en trois ans dans l'agriculture conventionnelle.
- **Moins de 0,1 % des exploitations bovines** sont soumises à autorisation environnementale, malgré l'impact des plus intensives.
- La part de surface agricole utile cultivée en bio stagne à **10,4 %**, alors que la consommation reste largement supérieure à celle de nos voisins européens.



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !**



CONTACT PRESSE

Selim BEN AMOR
Responsable communication
Groupe Ecologiste et Social
Tél : 06.41.86.04.56
selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE